



# PROGRAMME ADVENIR

## DESSCRIPTIFS DES MINIMAS TECHNIQUES POUR LES ZONES NON INTERCONNECTÉES

CRITERES TECHNIQUES	POINT DE RECHARGE OUVERT AU PUBLIC SUR VOIRIE	
CARACTERISTIQUES COMMUNES OBLIGATOIRES		
PUISSANCE DE RECHARGE AUTORISÉE	ENTRE 3,7 ET 22 KW, LIMITÉ À 11 KW PAR POINT DE RECHARGE EN CAS DE SIGNAL DÉFAVORABLE EDF-SEI*	> 22 KW <b>(UNIQUEMENT AVEC ENERGIES RENOUVELABLES PRODUITES SUR SITE)</b>
TYPES DE PRISES SUR LE MÊME POINT DE RECHARGE	SOCLE DE PRISE OU CONNECTEUR T2 OU T2S ET A MINIMA UNE PRISE E/F	CONNECTEUR COMBO 2 ET CONNECTEUR CHADEMO EN DC PAR BORNE ET CONNECTEUR OU SOCLE DE PRISE T2, OU T2S LE CAS ECHEANT, EN AC PAR STATION
PUISSANCE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE AUTORISÉE	JUSQU'À 22 KVA	
RESPECT DES NORMES DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE EN VIGUEUR	OUI	
QUALIFICATION DE L'INSTALLATEUR	ATTENTION: CELLE-CI EST OBLIGATOIRE PAR LE DECRET IRVE DE JANVIER 2017 POUR TOUTE INSTALLATION >3,7 KW	
UN DISJONCTEUR DIVISIONNAIRE AVEC MARQUAGE NF PAR POINT DE RECHARGE	OUI	
SOUS-COMPTAGE MID CERTIFIÉ PAR POINT DE RECHARGE HORS POINT DE RECHARGE DC	OUI	
SIGNALISATION DES PLACES	OUI	
SYSTÈME D'IDENTIFICATION USAGER	OUI	
CONTRAT DE MAINTENANCE 3 ANS AVEC A MINIMA 1 VISITE/AN	OUI	
SYSTÈME DE PILOTAGE ÉNERGÉTIQUE**	OBLIGATOIRE TRADUISANT LE SIGNAL EDF-SEI ET UNE LIMITATION DE PUISSANCE <b>APPELÉE SUR LE RESEAU</b> A MAXIMUM 11 KW PAR POINT DE RECHARGE EN PÉRIODE DÉFAVORABLE UNIQUEMENT SI RACCORDEMENT RESEAU	
SYSTÈME DE SUPERVISION	OBLIGATOIRE SUR 3 ANS INTÉGRANT UN SYSTÈME DE PILOTAGE ÉNERGÉTIQUE** TRADUISANT LE SIGNAL EDF-SEI	
CONNEXION GIREVE	OBLIGATOIRE POUR L'INTEROPÉRABILITÉ	
DÉCLARATION DES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES DES POINTS DE RECHARGE	OUI ENREGISTREMENT DES DONNÉES STATIQUES PAR POINT DE RECHARGE OBLIGATOIRE SUR DATA.GOUV OU SUR LA PLATEFORME D'INTEROPÉRABILITÉ GIREVE	
COLLECTE DES DONNÉES DE RECHARGE	OUI VIA WEBSERVICE ECOCO2 OU GIREVE	

\* En cas d'absence ou d'impossibilité de mise en place de ce système, la limitation de puissance est limitée au niveau en période défavorable.

\*\* PILOTAGE ÉNERGÉTIQUE : capacité à moduler la puissance appelée ou à programmer la recharge du véhicule.